



PROJET STRATEGIQUE 2026-2030

Déclaration d'intention

1. Motivation et raisons d'être du Projet Stratégique

Premier port de France et quatrième port nord-européen, HAROPA PORT est le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine qui relie la France à plus de 660 ports dans le monde en irriguant le plus grand bassin de consommation du pays : celui de la vallée de la Seine et de l'Île-de-France. Avec plus de 100 millions de tonnes de marchandises traitées chaque année, 2,5 millions de m² d'entrepôts logistiques et 160 000 emplois générés, il constitue un moteur essentiel de la croissance, de l'attractivité et de l'ouverture économique de notre pays.

Au-delà de sa puissance logistique, HAROPA PORT est un outil de souveraineté. Dans un monde marqué par le changement climatique, la transition énergétique et les tensions géopolitiques, il incarne un atout stratégique pour la France et l'Europe. Porter ce projet stratégique 2026-2030, c'est réaffirmer une conviction : HAROPA PORT joue un rôle essentiel pour catalyser de nouvelles filières industrielles durables, conforter la compétitivité industrielle nationale, sécuriser les chaînes logistiques et affirmer notre indépendance dans un contexte international incertain.

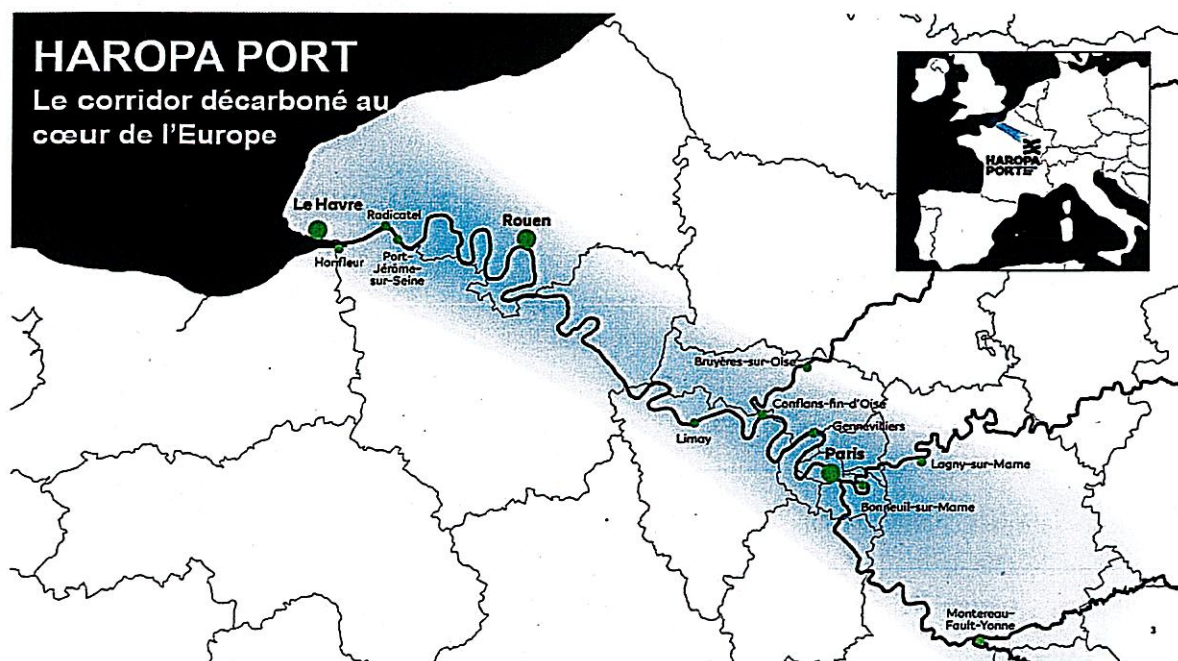
Persuadé que l'avenir des ports ne réside pas dans la résistance aux transitions mais dans leur pleine intégration, HAROPA PORT s'engage résolument dans l'innovation, l'exemplarité et la coopération avec ses partenaires publics, privés et citoyens. Son rôle est de bâtir le port décarboné de demain : réinventer les infrastructures, accueillir les énergies renouvelables, verdifier la logistique, tout en conciliant performance économique, exigence écologique des espaces dont il a la gestion, qualité de vie des riverains et conditions de travail de ses salariés.

HAROPA PORT agit au service des territoires et des citoyens. Du Havre à Paris, son développement est conçu en concertation avec les élus, les riverains, les entreprises et les associations, pour garantir un dialogue continu et renforcer l'acceptabilité de ses activités. Parce qu'il n'y a pas de performance durable sans équilibre entre économie, environnement et société, HAROPA PORT fait de la co-construction et de la proximité avec les territoires une condition de réussite.

À travers ce projet stratégique, HAROPA PORT engage une nouvelle étape de son histoire : celle d'un **grand port décarboné, innovant et exemplaire**, qui place la France au cœur des échanges mondiaux tout en protégeant ses ressources et en préparant son avenir. Corridor stratégique bas-carbone, moteur économique, catalyseur industriel et partenaire des territoires, HAROPA PORT incarne un **choix de société** : construire ensemble un avenir plus sobre, plus résilient et plus partagé, au service du pays et des générations futures.

Le Projet Stratégique pour la période 2026-2030 s'articulera autour de 5 enjeux :

- A. Se distinguer auprès de nos clients comme une référence en Europe du Nord
- B. Décarboner l'axe Seine
- C. Agir avec nos territoires en préservant notre environnement
- D. Se préparer aux évolutions et aux défis de demain avec nos salariés
- E. Asseoir le modèle économique au service de l'investissement



Conformément à l'article L. 121-17 du Code de l'Environnement qui prévoit que « Pour les plans, programmes ou projets mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 121-15-1, la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable », HAROPA PORT souhaite recueillir l'avis du public et de ses parties prenantes concernant les grandes lignes de son projet stratégique 2026-2030.

La participation citoyenne est un postulat nécessaire au développement durable car elle place l'homme au cœur de l'action. La concertation apparaît comme un facteur de réussite des projets car elle permet de :

- Tisser un lien fort de partenariat et de complémentarité avec nos parties prenantes.
- Construire ensemble et durablement l'avenir de HAROPA PORT et de son identité dans la transparence
- Limiter les réactions de rejet en favorisant le dialogue et en proposant des projets qui puissent satisfaire le plus grand nombre.

2. Liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté par le Projet Stratégique

Département 76 :

Rouen, Canteleu, Val-de-la-Haye, Hautot-sur-Seine, Sahurs, Saint-Pierre-de-Manneville, Quevillon, Saint-Martin-de-Boscherville, Hénouville, Saint-Pierre-de-Varengeville, Duclair, Le Mesnil-sous-Jumièges, Jumièges, Yainville, Le Trait, Rives-en-Seine, Saint-Arnoult, Norville, Saint-Maurice-d'Ételan, Petiville, Port-Jérôme-sur-Seine, Lillebonne, Saint-Jean-de-Folleville, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Tancarville, La Cerlangue, Saint-Vigor-d'Ymonville, Sandouville, Oudalle, Rogerville, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Le Havre, Sainte-Adresse, Octeville-sur-Mer, Cauville-sur-Mer, Saint-Jouin-Bruneval, Petit-Quevilly, Grand-Quevilly, Petit-Couronne, Grand-Couronne, Moulineaux, La Bouille, Mauny, Bardouville, Anneville-Ambourville, Berville-sur-Seine, Yville-sur-Seine, Heurteville, Notre-Dame-de-Bliquetuit, Arelaune-en-Seine, Vatteville-la-Rue.

Département 27

Aizier, Berville-sur-Mer, Barneville-sur-Seine, Caumont, Conteville, Fatouville-Grestain, Fiquefleur-Équainville, Le Landin, Marais-Vernier, Quillebeuf-sur-Seine, Saint-Samson-de-la-Roque, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Trouville-la-Haule, Vieux-Port.

Département 14

Ablon, Cricquebœuf, Deauville, Honfleur, Pennedepie, La Rivière-Saint-Sauveur, Trouville-sur-Mer, Vasouy, Villerville, Arromanches-les-Bains, Asnelles, Auberville, Benerville-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Cabourg, Colleville-Montgomery, Commes, Courseulles-sur-Mer, Gonneville-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Houlgate, Langrune-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Longues-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Manvieux, Merville-Franceville-Plage, Meuvaines, Ouistreham, Port-en-Bessin-Hupain, Saint-Aubin-sur-Mer, Saint-Côme-de-Fresné, Tourgéville, Tracy-sur-Mer, Varaville, Ver-sur-Mer, Villers-sur-Mer, Dives-sur-Mer.

Département 75

Paris, en particulier 12^e, 13^e, 4^e, 5^e, 1^{er}, 6^e, 7^e, 8^e, 15^e et 16^e arrondissements.

Département 77

Château-Landon, Souppes-sur-Loing, La Madeleine-sur-Loing, Bagneaux-sur-Loing, Saint-Pierre-lès-Nemours, Nemours, Montcourt-Fromonville, Grez-sur-Loing, Bourron-Marlotte, Montigny-sur-Loing, La Genevraye, Moret-Loing-et-Orvanne, Darvault, Annet-sur-Marne, Armentières-en-Brie, Barbey, Cannes-Écluse, Chalifert, Chamigny, Changis-sur-Marne, Champs-sur-Marne, Charmentray, Chelles, Chessy, Citry, Condé-Sainte-Libiaire, Congis-sur-Thérouanne, Coupvray, Dampmart, Esbly, Fresnes-sur-Marne, Fublaines, Germigny-l'Évêque, Hermé, Isles-les-Meldeuses, Isles-lès-Villenoy, Jablines, Jaignes, La Brosse-Montceaux, La Ferté-sous-Jouarre, Lagny-sur-Marne, Lesches, Lizy-sur-Ourcq, Luzancy, Mareuil-lès-Meaux, Mary-sur-Marne, Meaux, Melz-sur-Seine, Méry-sur-Marne, Misy-sur-Yonne, Montévrain, Nanteuil-lès-Meaux, Nanteuil-sur-Marne, Noisiel, Poincy, Pomponne, Précly-sur-Marne, Reuil-en-Brie, Saâcy-sur-Marne, Sainte-Aulde, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Saint-Thibault-des-Vignes, Sammeron, Sept-Sorts, Tancrou, Thorigny-sur-Marne, Torcy, Trilbardou, Trilport, Ussy-sur-Marne, Vaires-sur-Marne, Varreddes, Vignely, Villenoy, Villeparisis, Avon, Balloy, Bazoches-lès-Bray, Bois-le-Roi, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Bray-sur-Seine, Champagne-sur-Seine,

Chartrettes, Châtenay-sur-Seine, Dammarie-les-Lys, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Gravon, Grisy-sur-Seine, Héricy, Jaulnes, La Grande-Paroisse, La Rochette, La Tombe, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Marolles-sur-Seine, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Nandy, Noyen-sur-Seine, Samois-sur-Seine, Samoreau, Seine-Port, Saint-Germain-Laval, Saint-Sauveur-lès-Bray, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Mammès, Thomery, Villiers-sur-Seine, Varennes-sur-Seine, Vaux-le-Pénil, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villenauxe-la-Petite, Vimpelles, Vulaines-sur-Seine.

Département 78

Houilles, Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Le Vésinet, Chatou, Le Pecq, Bougival, Louveciennes, Le Port-Marly, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Le Mesnil-le-Roi, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, Andrésy, Poissy, Carrières-sous-Poissy, Villennes-sur-Seine, Médan, Triel-sur-Seine, Vernouillet, Vaux-sur-Seine, Meulan-en-Yvelines, Mézy-sur-Seine, Les Mureaux, Flins-sur-Seine, Juziers, Aubergenville, Épône, Mézières-sur-Seine, Gargenville, Issou, Porcheville, Guerville, Limay, Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie, Follainville-Dennemont, Rosny-sur-Seine, Guernes, Rolleboise, Méricourt, Saint-Martin-la-Garenne, Mousseaux-sur-Seine, Moisson, Freneuse, Bonnières-sur-Seine, Gommecourt, Bennecourt, Jeufosse, Port-Villez, Limetz-Villez, Maurecourt, Saint-Germain-en-Laye, Verneuil-sur-Seine, Hardricourt, Montesson.

Département 92

Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Saint-Cloud, Suresnes, Puteaux, Neuilly-sur-Seine, Courbevoie, Levallois-Perret, Asnières-sur-Seine, Clichy, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Colombes, Nanterre, Rueil-Malmaison.

Département 93

Saint-Ouen, L'Île-Saint-Denis, Saint-Denis, Épinay-sur-Seine, Aubervilliers, Bobigny, Sevran, Aulnay-sous-Bois, Bondy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Tremblay-en-France, Villepinte, Gournay-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Sec.

Département 91

Le Coudray-Montceaux, Corbeil-Essonnes, Saint-Germain-lès-Corbeil, Soisy-sur-Seine, Évry, Ris-Orangis, Viry-Châtillon, Draveil, Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Vigneux-sur-Seine, Grigny, Etolles, Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine.

Département 94

Ablon-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Orly, Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine, Alfortville, Ivry-sur-Seine, Charenton-le-Pont, Bonneuil-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, Créteil, Champigny-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Joinville-le-Pont, Saint-Maurice, Bry-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Maisons-Alfort, Sucy-en-Brie, Ormesson-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Limeil-Brévannes, Boissy-Saint-Léger.

Département 95

Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine, Herblay, Vetheuil, Haute-Isle, La Roche-Guyon, Asnières-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Noisy-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise, Persan, Mours, Champagne-sur-Oise, Parmain, L'Isle-Adam, Valmondois, Butry-sur-Oise, Mériel, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise, Cergy, Éragny-sur-Oise, Vauréal, Jouy-le-Moutier, Neuville-sur-Oise.

3. Aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Conformément à l'article R. 122-17 (31°) du Code de l'Environnement, les volets « politique d'aménagement et développement durable » et « intermodalité » du projet stratégique feront l'objet d'une évaluation environnementale stratégique conduite en parallèle de son élaboration. Cette démarche vise à identifier, de manière transparente et partagée, les actions qui pourraient avoir des incidences sur l'environnement et à intégrer systématiquement la logique Éviter – Réduire – Compenser (ERC) dans la conception des projets.

Ces incidences potentielles découlent directement de l'ambition portée par HAROPA PORT : développer ses capacités logistiques et industrielles tout en préparant le port décarboné de demain. Les enjeux environnementaux sont donc appréhendés comme **des** points de vigilance et d'amélioration continue, qui accompagnent la dynamique de développement et de transition du port.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés concernent :

- Les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique : HAROPA PORT s'engage à réduire son empreinte carbone et à anticiper les effets du dérèglement climatique en investissant dans des infrastructures et services décarbonés.
- L'aménagement et la consommation d'espaces : la stratégie repose sur la densification et la sobriété foncière, afin de limiter la consommation d'espaces naturels et de privilégier leur valorisation.
- La biodiversité et les fonctionnalités écologiques : des actions de préservation, de restauration et de renaturation sont menées, notamment dans l'estuaire de la Seine, pour maintenir les équilibres écologiques et renforcer les continuités.
- La qualité des eaux : l'amélioration des réseaux d'assainissement, la désimperméabilisation et la dépollution des sites visent à réduire durablement l'impact des activités sur les eaux marines et continentales.
- Les risques naturels et technologiques : la prise en compte de ces risques guide l'aménagement des sites portuaires, en particulier aux interfaces avec les espaces urbains.
- Le cadre de vie et les interfaces ville-port : les projets intègrent la dimension paysagère et la mixité des usages afin d'améliorer l'acceptabilité et l'intégration des activités portuaires dans leur environnement.

Ainsi, loin de constituer des freins, ces enjeux environnementaux sont autant d'opportunités pour faire évoluer les pratiques, renforcer la résilience des territoires et positionner HAROPA PORT comme un acteur exemplaire de la transition écologique au service de la compétitivité et de la souveraineté nationale.

4. Modalités de concertation préalable du public

Concertation avec les territoires et les clients

Le Projet Stratégique 2026-2030 est le fruit d'une démarche collective. Dès l'amont, HAROPA PORT a associé l'ensemble des parties prenantes de l'axe Seine à travers ses instances de gouvernance : le Conseil d'Orientation, qui réunit des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques, sociaux et environnementaux, et les Conseils de Développement Territoriaux du Havre, de Rouen et de Paris, instances de dialogue représentatives des acteurs locaux, économiques, associatifs et institutionnels.

Afin de nourrir le projet stratégique, plusieurs entretiens ont été menés auprès des membres de ces conseils, dont les contributions ont fait l'objet d'une synthèse partagée lors de séances de travail : le 7 décembre 2023 pour le Conseil d'Orientation de l'Axe, le 12 mars 2024 pour le Conseil de Développement Territorial du Havre, le 12 novembre 2024 pour celui de Paris et le 14 novembre 2024 pour celui de Rouen. HAROPA PORT leur a également présenté la première version de son projet stratégique, élaborée à partir de l'ensemble de ces contributions en septembre 2025.

Cette démarche illustre la volonté de HAROPA PORT de construire avec et pour ses territoires. Elle garantit que le projet stratégique reflète les attentes et les priorités exprimées par les élus, les entreprises, les associations et plus largement l'ensemble des parties prenantes.

Concertation avec le public

La concertation préalable sur le Projet Stratégique de HAROPA PORT se tiendra du 3 novembre au 15 Décembre 2025. Elle permettra à chacun de participer à l'élaboration du Projet Stratégique :

- une plateforme dédiée sera créée afin que chaque client, chaque acteur du territoire, chaque citoyen puisse, par le biais d'un formulaire ou dans le cadre d'une contribution libre, s'exprimer sur le projet stratégique de l'établissement portuaire. L'accès à la plateforme est le suivant : <https://projetstrategique.haropaport.com/fr>
- Des registres de concertation préalable seront mis à disposition du public pour lui permettre de s'exprimer. Ce registre sera disponible au siège des trois ports : Le Havre, Rouen et Paris

Toutes les modalités de la concertation préalable seront communiquées au public au moins 15 jours à l'avance sur le site internet HAROPA PORT, par voie d'affichage au siège de chacun des Ports et par voie de presse.

La présente déclaration d'intention est publiée et téléchargeable sur le site internet HAROPA PORT <https://www.haropaport.com/fr> et sur le site internet des services de l'Etat dans les départements concernés.

Le directeur général

Benot ROCHET

